## **ETAT DE FRAIS ENGAGES** A retourner accompagné des justificatifs au plus tard le 10 du mois qui suit l'engagement des frais Visiteur Matricule Nom Mois Frais<sup>1</sup> Forfaitaires Quantité Montant unitaire<sup>2</sup> **Total** Nuitée 80.00 29.00 Repas Midi Kilométrage<sup>3</sup> Autres Frais<sup>4</sup> Date Lihellé Montant

Signature

(Véhicule 4CV Diesel) 0.52 € / Km
(Véhicule 5/6CV Diesel) 0.58 € / Km
(Véhicule 4CV Essence) 0.62 € / Km
(Véhicule 5/6CV Essence) 0.67 € / Km

<sup>1</sup> Les frais forfaitaires doivent être justifiés par une facture acquittée faisant apparaître le montant de la TVA. Ces documents ne sont pas à joindre à l'état de frais mais doivent être conservés pendant trois années. Ils peuvent être contrôlés par le délégué régional ou le service comptable

<sup>2</sup> Tarifs en vigueur au 01/09/2020

<sup>3</sup> Prix au kilomètre selon la puissance du véhicule déclaré auprès des services comptables

<sup>4</sup> Tout frais « hors forfait » doit être dûment justifié par l'envoi d'une facture acquittée faisant apparaître le montant de TVA